

Témoign impartial

Le rôle d'un témoin impartial est d'assister au processus de contentement éclairé si le patient/participant ou son représentant légal (RL) ne sait pas lire. Le témoin impartial lit la documentation importante fournie au participant (par exemple, le formulaire de consentement). Le témoin doit être indépendant de la recherche et ne peut pas être indûment influencé par les intervenants de l'essai. Il peut s'agir, par exemple, d'un membre du personnel non impliqué dans la recherche ou d'un proche du patient.